



Les professions paramédicales regroupent plus d'une vingtaine de professions différentes. Elles concernent les domaines du soin, de la rééducation, de l'appareillage et de la prévention. **Les masseurs-kinésithérapeutes** sont des professionnels de la rééducation. Ils sont la deuxième profession paramédicale la plus représentée dans l'ensemble des régions de France, après les infirmiers. Leur activité peut être salariale, libérale ou mixte.

L'évolution de la population et la mutation des professions de santé modifient les besoins et l'offre de soins. La démographie des professionnels de santé et l'étude de l'état de santé des populations sont donc importantes pour assurer une bonne adéquation entre les besoins et l'offre de soins au cours du temps. Les besoins de santé peuvent être définis comme l'écart entre un état de santé constaté et un état de santé souhaité. Ils sont multidimensionnels et leur mesure complète nécessite des approches diverses : analyses des données épidémiologiques, sociodémographiques et de consommation de soins, élaboration de normes de prise en charge, réalisation d'enquêtes auprès des usagers et des professionnels [1].



Cet état des lieux présente les données sociodémographiques, épidémiologiques et de consommation de soins, disponibles à l'ORSaG. Il est un outil d'aide à la décision, pour adapter au mieux l'offre et la demande de soins des Guadeloupéens.

GÉNÉRALITÉS

Il n'existe pas d'institut de formation en masso-kinésithérapie en Guadeloupe à ce jour.

Tout professionnel, salarié ou libéral, doit s'inscrire au conseil départemental de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes de son lieu d'exercice. Avant 2017, une demande auprès de l'Agence régionale de santé et de la Caisse Générale de la Sécurité Sociale était également nécessaire pour obtenir la délivrance d'un numéro ADELI. Depuis 2017, l'ensemble des démarches est effectué auprès du Conseil de l'Ordre qui attribue désormais un numéro RPPS (Répertoire Partagé des Professionnels de Santé) unique et pérenne tout au long de vie professionnelle [2].

Les masseurs-kinésithérapeutes ayant une activité libérale peuvent effectuer des soins à la fois conventionnés (sur prescription médicale, remboursés par l'assurance maladie) et non conventionnés (sans prescription médicale, non remboursés par l'assurance maladie) [2].

Les professionnels sont libres de choisir leur lieu d'installation. Toutefois, l'installation des professionnels dans le cadre d'une activité conventionnée est encouragée financièrement pour les zones sous dotées en professionnels et soumise à restrictions (reprise d'un cabinet ou partage d'un cabinet uniquement) pour les zones dites sur dotées. Cependant, le dernier zonage datant de 2012 n'est plus à jour [3]. Enfin, les professionnels s'installant dans des zones franches urbaines peuvent bénéficier d'avantages fiscaux [2]. Les zones franches urbaines concernent certains quartiers de Pointe-à-Pitre, des Abymes et de Basse-Terre [4].

DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES DES MASSO-KINÉSITHÉRAPIE

LES DONNÉES ISSUES DU RÉPERTOIRE ADELI

Les données quantitatives relatives aux professionnels de santé libéraux renseignent notamment les effectifs, le sexe, l'âge, le type d'exercice et la commune d'installation. L'information sur l'activité partielle ou à temps plein du professionnel n'est à ce jour pas disponible en routine. Facteur de pondération de l'indicateur de densité (nombre de professionnels pour 100 000 habitants), cette caractéristique est aujourd'hui primordiale pour l'appréciation effective de l'offre de soins sur un territoire donné.

a. Effectifs et répartition des masseurs-kinésithérapeutes

Masseurs-kinésithérapeutes : un exercice majoritairement libéral

D'après le répertoire ADELI (Automatisation des listes), 589 masseurs-kinésithérapeutes exercent en Guadeloupe au 1^{er} janvier 2016 : 517 ont une activité libérale (88 %), 54 une activité salariale (9 %) et 18 une activité mixte (3 %)¹. La part de l'exercice salarial est deux fois plus faible en Guadeloupe qu'en France hexagonale (respectivement 9 % et 21 %) [Figure 1].

Des professionnels jeunes

La profession est mixte : elle compte autant d'hommes que de femmes (50 % chacun en Guadeloupe et en France hexagonale en 2016). Ces proportions sont stables au cours des cinq dernières années. En 2016, dans la région, plus d'un tiers des masseurs-kinésithérapeutes sont âgés de moins de 30 ans (36 %), tandis que 14 % sont âgés de 55 ans ou plus. L'âge moyen des masseurs-kinésithérapeutes exerçant en Guadeloupe est de 37,8 ans (42,3 ans en France hexagonale). En Guadeloupe, la part des masseurs-kinésithérapeutes âgés de moins de 30 ans est trois fois plus élevée parmi les professionnels libéraux que parmi les salariés (respectivement 38 % et 13 %) [Figure 2].

b. Densités de masseurs-kinésithérapeutes

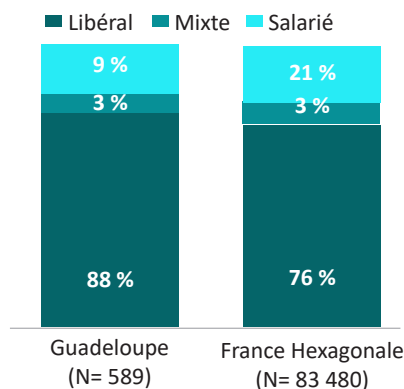
Des différences selon le mode d'exercice

Au 1^{er} janvier 2016, la densité de masseurs-kinésithérapeutes de la région s'élevait à 146 professionnels pour 100 000 habitants. Cette densité est supérieure à celle de la France hexagonale (131 masseurs-kinésithérapeutes pour 100 000 habitants). En matière de densité, l'archipel guadeloupéen occupe une position intermédiaire au sein des régions de France (septième densité la plus élevée).

Toutefois, ce constat est le résultat de deux situations opposées selon le mode d'exercice [Tableau I]. La densité de masseurs-kinésithérapeutes salariés est deux fois plus faible en Guadeloupe qu'en France hexagonale (respec-

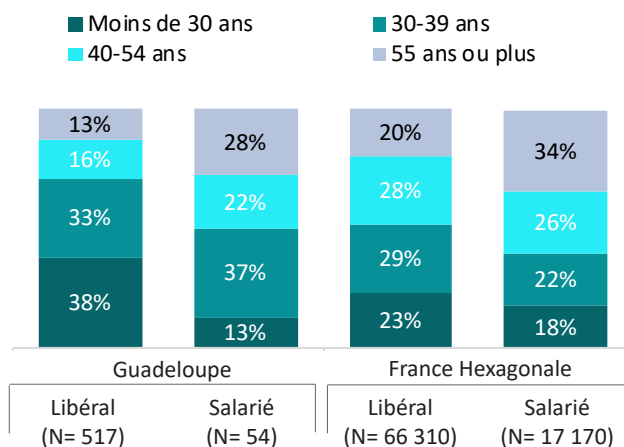
Le répertoire ADELI (Automatisation DEs Listes) est un répertoire national qui recense les professionnels de santé réglementés par le Code de la Santé Publique (sous réserve qu'elles ne soient pas prises en charge par le Répertoire Partagé des Professions de Santé) et le Code de l'action Sociale et des Familles. Il contient des informations relatives à l'état civil, la situation professionnelle et les activités exercées [2].

Figure 1 – Répartition (en %) des masseurs-kinésithérapeutes inscrits au répertoire ADELI au 1^{er} janvier 2016, selon leur statut et leur lieu d'exercice



Source : ADELI Exploitation : ORSaG

Figure 2 – Répartition (en %) des masseurs-kinésithérapeutes inscrits au répertoire ADELI au 1^{er} janvier 2016, selon leur âge, leur statut et leur lieu d'exercice



Source : ADELI Exploitation : ORSaG

¹ L'activité mixte sera comptabilisée dans l'activité libérale dans la suite du document

tivement 13 et 27 masseurs-kinésithérapeutes salariés pour 100 000 habitants). À l'inverse, la densité de masseurs-kinésithérapeutes libéraux est près de 30 % plus élevée dans la région : 133 masseurs-kinésithérapeutes pour 100 000 habitants en Guadeloupe et 104 professionnels pour 100 000 habitants en France hexagonale. Relativement à sa population, l'archipel guadeloupéen est la deuxième région comptant le moins de masseurs-kinésithérapeutes salariés (derrière la Guyane) tandis qu'elle est la cinquième région ayant la plus forte concentration en masseurs-kinésithérapeutes libéraux (derrière La Réunion, la Corse, la Provence Alpes Côte d'Azur et l'Occitanie).

Des disparités intercommunales d'installation de masseurs-kinésithérapeutes libéraux

Un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) se démarque par une densité de masseurs-kinésithérapeutes libéraux supérieure à la densité régionale de 133 masseurs-kinésithérapeutes libéraux pour 100 000 habitants. Il s'agit de La Riviera du Levant (199 masseurs-kinésithérapeutes libéraux pour 100 000 habitants). À l'inverse, la communauté d'agglomération du Nord Basse-Terre présente une densité inférieure à la densité régionale (97 masseurs-kinésithérapeutes libéraux pour 100 000 habitants).

Six communes se distinguent par une densité de masseurs-kinésithérapeutes libéraux significativement supérieure à la moyenne régionale :

- Pointe-à-Pitre (284 professionnels pour 100 000 habitants),
- Basse-Terre (278 professionnels pour 100 000 habitants),
- Le Gosier (260 professionnels pour 100 000 habitants),
- Gourbeyre (257 professionnels pour 100 000 habitants),
- Bouillante (242 professionnels pour 100 000 habitants)
- Saint-François (230 professionnels pour 100 000 habitants).

À l'autre extrémité, la commune de Sainte-Rose présente une densité significativement inférieure à la région (74 professionnels pour 100 000 habitants). Enfin, aucun masseur-kinésithérapeute n'est répertorié à Vieux-Fort au 1^{er} janvier 2016 [Figure 3].

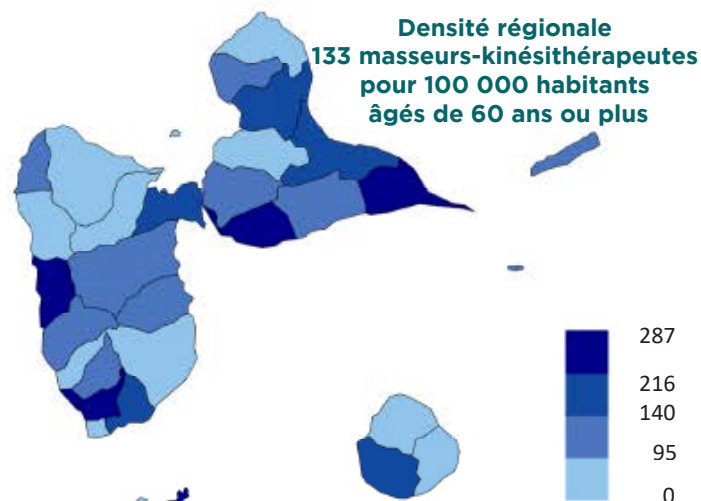
Une forte densité de masseurs-kinésithérapeutes libéraux pour 100 000 habitants âgés de 60 ans ou plus

Tableau I – Densité de masseurs-kinésithérapeutes (pour 100 000 habitants) au 1^{er} janvier 2016, selon le statut et le lieu d'exercice

	Guadeloupe	France hexagonale	Différence significative
Salarié	13	27	✓
Libéral	133	104	✓
Ensemble	146	131	✓

Sources : ADELI, Insee (RP2013) Exploitation : ORSaG
Le symbole ✓ indique, selon le test statistique, que le taux de la Guadeloupe est significativement différent du taux de la France hexagonale

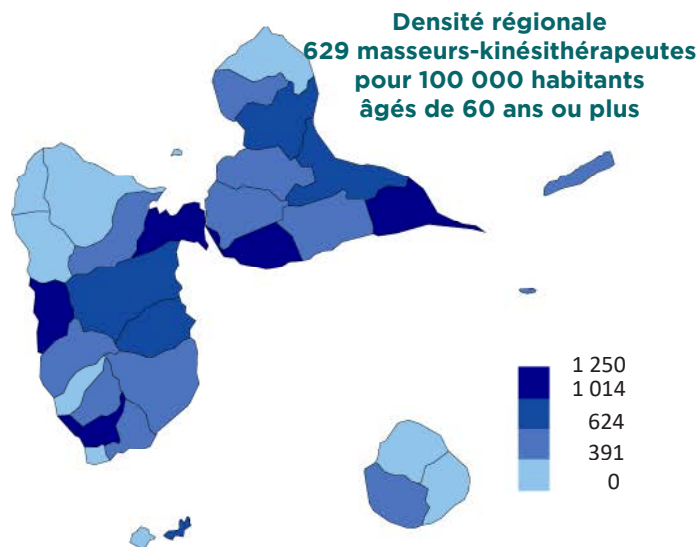
Figure 3 – Densité de masseurs-kinésithérapeutes libéraux (pour 100 000 habitants) au 1^{er} janvier 2016, selon la commune



Sources : ADELI, Insee (RP 2013) Exploitation : ORSaG

En Guadeloupe, la densité de masseurs-kinésithérapeutes libéraux pour 100 000 habitants âgés de 60 ans ou plus s'élève à 629 professionnels libéraux. Elle est significativement supérieure à celle de la France hexagonale (430 professionnels libéraux pour 100 000 habitants âgés de 60 ans ou plus). L'archipel détient la troisième plus haute densité de masseurs-kinésithérapeutes libéraux pour 100 000 habitants âgés de 60 ans ou plus de toutes les régions de France derrière La Réunion (1 278 professionnels pour 100 000 habitants) et la Guyane (655 professionnels pour 100 000 habitants). À l'instar des densités de l'ensemble de la population, les communes de Basse-Terre, Gourbeyre, Pointe-à-Pitre, Le Gosier et Saint-François se distinguent par une densité pour 100 000 habitants âgés de 60 ans ou plus significativement supérieure à la moyenne régionale [Figure 4].

Figure 4 – Densité de masseurs-kinésithérapeutes libéraux (pour 100 000 habitants âgés de 60 ans ou plus) au 1^{er} janvier 2016, selon la commune



Sources : ADELI, Insee (RP 2013)

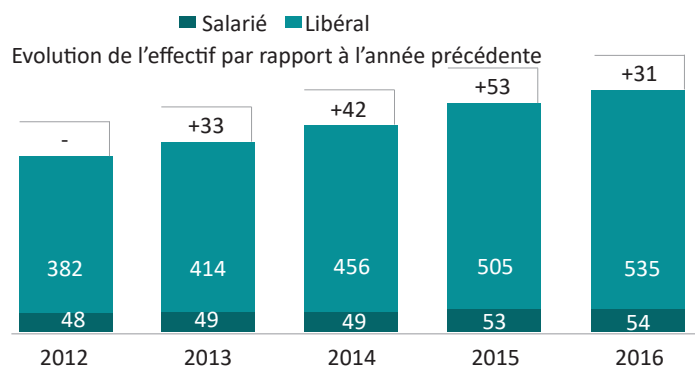
Exploitation : ORSaG

c. Évolution du nombre de masseurs-kinésithérapeutes

Un nombre de professionnel en augmentation

Quel que soit le mode d'exercice, le nombre de masseurs-kinésithérapeutes augmente de 2012 à 2016, le nombre de professionnels a augmenté de 37 % dans la région, soit 40 masseurs-kinésithérapeutes supplémentaires en moyenne chaque année. Cette augmentation concerne essentiellement l'exercice libéral [Figure 5].

Figure 5 – Effectifs de masseurs-kinésithérapeutes inscrits au répertoire ADELI selon l'année et le mode d'exercice et évolution de l'effectif total par an en Guadeloupe



Source : ADELI

Exploitation : ORSaG

ACCESSIBILITÉ POTENTIELLE LOCALISÉE

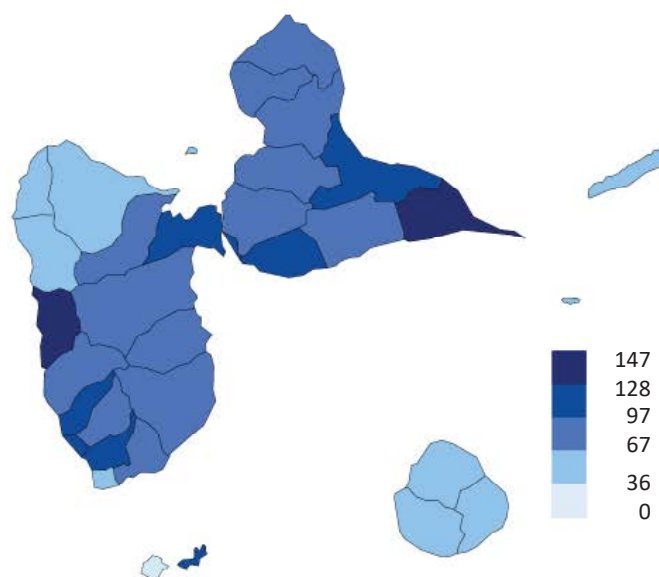
L'indicateur d'accessibilité potentielle localisée (APL) est un outil développé par la Direction de la Recherche, des Etudes, de l'évaluation et des Statistiques (DRESS) et l'Institut de Recherche et de Documentation en Economie de la Santé (IRDES) pour mesurer l'adéquation spatiale entre l'offre et la demande de soins. Calculée à l'échelle communale, l'APL met en évidence des disparités d'offre de soins que l'indicateur de densité aura tendance à masquer. Il tient compte de l'offre et de la demande issue des communes environnantes, du niveau d'activité des professionnels en exercice et de la structure par âge de la population [5].

Etabli à partir des données de l'assurance maladie et des estimations de populations de l'INSEE, son calcul repose sur les estimations de plusieurs paramètres :

- l'accessibilité au professionnel diminue avec la distance
- l'activité de chaque professionnel de santé est convertie en équivalents temps plein (ETP) (à partir des honoraires)
- la demande de soins est différenciée par classe d'âge.

En 2013, l'accessibilité potentielle localisée aux masseurs-kinésithérapeutes est variable d'une commune à l'autre en Guadeloupe. Les communes de Saint-François et Bouillante détiennent les accessibilités les plus élevées de la région. Elles s'élèvent respectivement à 147 et 140 équivalents temps plein pour 100 000 habitants. À l'autre extrémité la commune de Terre-de-Bas ne possède aucun équivalent temps plein. La commune de Vieux-Fort, pourtant non pourvu en masseurs-kinésithérapeutes, bénéficie des professionnels installés dans les communes limitrophes [Figure 6].

Figure 6 – Indicateur d'accessibilité potentielle localisée aux masseurs-kinésithérapeutes selon la commune en Guadeloupe en 2013



Source : Direction de la Recherche, des Etudes, de l'évaluation et des Statistiques (DRESS) Exploitation : ORSaG

LES DONNÉES DE LA CAISSE GÉNÉRALE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE DE LA GUADELOUPE

En 2016, 456 masseurs-kinésithérapeutes libéraux (exclusifs ou mixte) installés en Guadeloupe ont perçu au moins un remboursement d'actes par la Caisse Générale de la Sécurité Sociale de Guadeloupe (CGSS).

Près de la moitié des professionnels recensés ont débuté leur activité libérale (dans la région ou ailleurs) depuis 5 ans ou moins (47 %) et 26 % depuis moins de trois ans.

Plus d'un tiers des professionnels avaient déjà exercé une activité libérale dans une autre région avant d'exercer en Guadeloupe (34 %).

En 2016, 133 masseurs-kinésithérapeutes libéraux de plus ont été recensés au sein du répertoire ADELI par rapport aux données de remboursement de la Caisse Générale de la Sécurité Sociale de Guadeloupe (CGSS). Cette différence peut s'expliquer par plusieurs phénomènes. Certains professionnels exercent en tant que remplaçants dans un cabinet. Ces derniers ne perçoivent pas de remboursement de la CGSS, qui sont versés directement au masseur-kinésithérapeute remplacé. Ces professionnels ne sont donc pas présents dans les listes de remboursements de la CGSS tandis que leur inscription au répertoire ADELI reste obligatoire. De plus, malgré de nombreuses opérations qualité et la mise en place d'obligations légales, le répertoire ADELI peut compter dans sa liste des professionnels dont le changement de département ou d'activité ou la cessation d'activité n'a pas été signalé ou fait l'objet d'une mise à jour.

CONSOMMATION DE SOINS DE MASSO-KINÉSITHÉRAPIE DE VILLE

La consommation de soins de masso-kinésithérapie a été analysée à partir des données de remboursement des différents régimes d'assurance maladie obligatoire issu de la base de données du Système national d'information inter-régimes de l'Assurance Maladie. Cette consommation de soins de masso-kinésithérapie de ville a été évaluée par le nombre d'actes réalisés pour 100 habitants de la Guadeloupe, quel que soit le lieu de réalisation des actes. En considérant qu'une majorité de la population est couverte par un des régimes de l'assurance maladie - le régime général couvrant déjà à lui seul, 91 % de la population en 2015 - la consommation de soins a été rapportée à l'ensemble des habitants de la région.

Au cours de l'année 2017, la consommation en soins de masso-kinésithérapie des assurés sociaux guadeloupéens s'établissait à 1 179 actes pour 100 habitants. Cette consommation est supérieure à celle des assurés sociaux résidant en France hexagonale (771 actes réalisés pour 100 habitants). Dans la région, ces actes représentent 17 % de l'ensemble des actes de soins paramédicaux et médicaux et 15 % des actes paramédicaux dont ont bénéficié les assurés sociaux de la Guadeloupe.

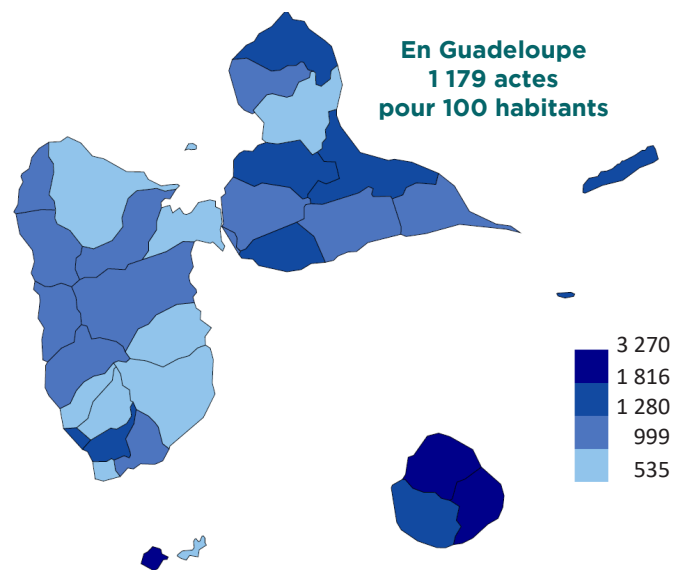
À l'échelle des EPCI, les assurés sociaux de Marie-Galante ont la consommation de soins de masso-kinésithérapie la plus élevée de la région (2 264 actes pour 100 habitants). À l'inverse, les assurés sociaux de la communauté d'agglomération du Nord Basse-Terre sont les plus petits consommateurs (966 actes pour 100 habitants). À l'échelle communale, les habitants de Capesterre de Marie-Galante, de Terre-de-Haut et de Saint-Louis sont les plus gros consommateurs (respectivement 3 270, 2 599 et 2 448 actes pour 100 habitants). Les habitants de quatre communes - Goyave, Baie-Mahault, Baillif et Terre-de-Haut - ont, quant à eux, un recours aux masseurs-kinésithérapeutes relativement bas, n'excédant pas 800 actes pour 100 habitants en 2017 [Figure 7].

Une consommation en soins de masso-kinésithérapie accrue parmi les séniors

En 2017, la consommation en soins de masso-kinésithérapie des Guadeloupéens augmente avec l'âge : 263 actes pour 100 habitants âgés de moins de 50 ans, 752 actes pour 100 habitants de 50 à 60 ans et 4 194 actes pour 100 habitants de plus de 60 ans. En 2017, 76 % des actes de masso-kinésithérapie de la région ont concerné des personnes âgées de plus de 60 ans. Toutefois, le nombre d'actes de masso-kinésithérapie pour 100 habitants âgés de plus de 60 ans varie selon les communes en Guadeloupe. Les habitants des communes de Marie-Galante détiennent les consommations les plus élevées de la région.

Dans la commune de Baillif, le nombre d'actes pour 100 habitants âgés de plus de 60 ans est le plus faible de la région (2 150 actes pour 100 habitants âgés de plus de 60 ans) [Figure 7].

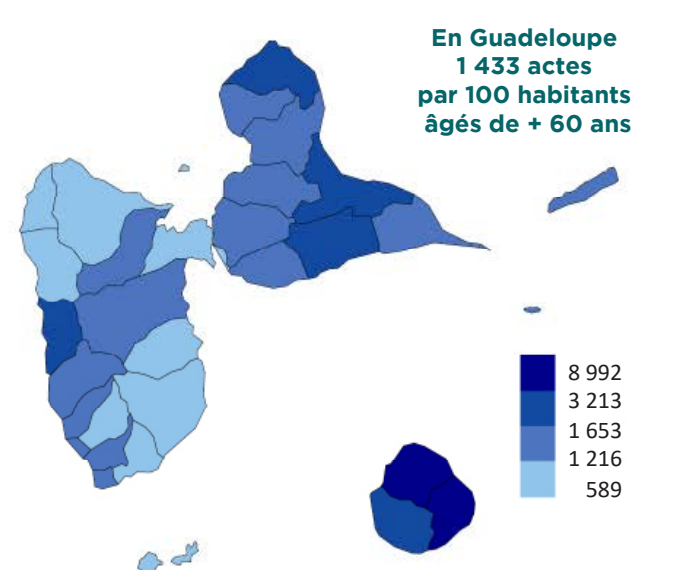
Figure 7 – Nombre d'actes de masseurs-kinésithérapeutes pour 100 habitants en 2014, selon la commune



Sources : SNIIRAM, Insee (recensement 2013)

Exploitation : ISPL, ORSaG

Figure 8 - Nombre d'actes de masseurs-kinésithérapeutes pour 100 habitants âgés de plus de 60 ans en 2014, selon la commune



Sources : SNIIRAM, Insee (recensement 2013)

Exploitation : ISPL, ORSaG

De l'année 2014 à l'année 2017, le nombre d'actes pour 100 habitants a augmenté, quel que soit l'âge. L'augmentation est la plus forte parmi les séniors : +137 % parmi les moins de 50 ans, +179 % parmi les 50-60 ans et +193 % parmi les plus de 60 ans.

Tous les EPCI de la Guadeloupe sont concernés par cette augmentation. En France hexagonale, le nombre d'actes a été multiplié par 1,7 (456 en 2014 à 771 actes pour 100 habitants en 2017).

PROFIL DE LA POPULATION GUADELOUPÉENNE

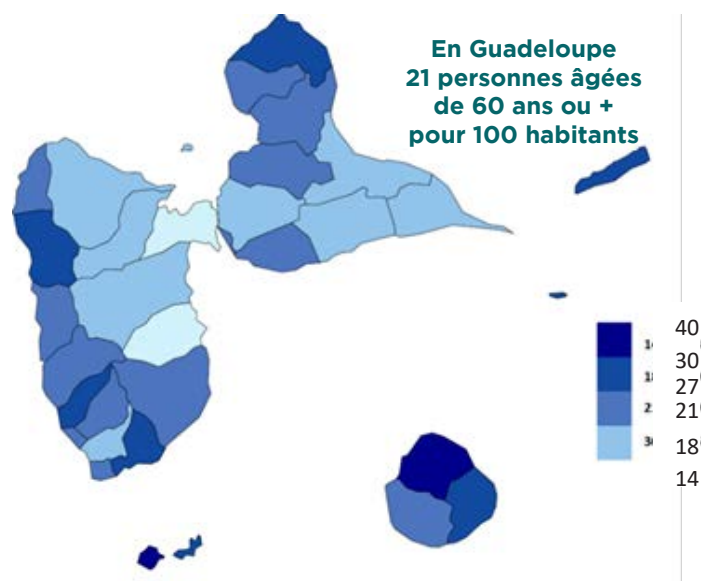
Cette partie vise à étudier la structure de la population et son état de santé en lien avec un besoin de soins de masso-kinésithérapie.

Structure de la population

Baisse de la natalité et recul de la mortalité : vers un vieillissement de la population de la Guadeloupe

De 2006 à 2013, le taux d'évolution de la population guadeloupéenne est faible (+173 habitants en moyenne par an). Le nombre de naissances vivantes a diminué : supérieur à 6 000 en 2006, il était inférieur à 5 000 en 2015. À l'autre extrémité, la mortalité diminue légèrement passant de 864 décès pour 100 000 habitants sur la période 2001-2007 à 787 décès pour 100 000 habitants sur la période 2008-2013. La population de jeunes âgés de 0 à 24 ans recule en effectif (- 12 150 jeunes de 2006 à 2013) et en proportion (36,2 % en 2006 à 33,1 % en 2013). À l'inverse, la population de séniors augmente, en particulier dans la tranche d'âge des personnes âgées de 65 à 79 ans (avec une augmentation annuelle de l'effectif de 8,5 % soit +18 329 séniors âgés de 65 à 79 ans de 2006 à 2013) [Figure 9]. Selon les projections de l'institut national de la statistique et des études économiques (Insee), la Guadeloupe devrait être une des régions les plus âgées de France d'ici 2040. La part des séniors âgés de 65 ans ou plus devrait passer de 15 % en 2013 à 34 % en 2040. Leur effectif devrait augmenter de 76 837 individus de 2013 à 2040, soit une augmentation de 2 846 séniors en moyenne par an.

Figure 9 – Nombre de personnes âgées de 60 ans ou plus pour 100 habitants en 2013, selon la commune



Source : Insee (recensement 2013)

Exploitation : ORSaG

Etat de santé de la population

Des affections de longue durée (ALD) qui touchent essentiellement les personnes âgées

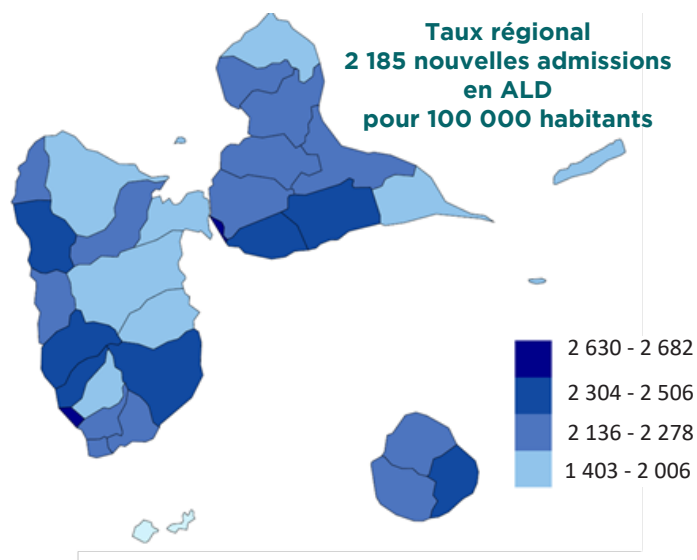
Le taux de nouvelles admissions en ALD augmente avec l'âge : 826 nouvelles admissions pour 100 000 personnes âgées de moins de 50 ans, 3 072 nouvelles admissions pour 100 000 personnes âgées de 50 à 59 ans et 5 907 nouvelles admissions pour 100 000 personnes âgées de 60 ans ou plus. Plus de la moitié des nouvelles admissions en ALD concerne des individus âgés de 60 ans ou plus (55 %). Le taux standardisé de nouvelles admissions en ALD varie selon les communes [Figure 10].

L'évolution de la période 2006-2008 à la période 2012-2014 varie selon l'âge : stable parmi les jeunes âgés de moins de 20 ans (respectivement 401 et 396 nouvelles admissions pour 100 000 habitants âgés de moins de 20 ans), en augmentation parmi les jeunes âgés de 20 à 34 ans (578 et 747 nouvelles admissions pour 100 000 habitants âgés de 20 à 34 ans) puis en diminution parmi les personnes âgées de 35 à 59 ans (2 730 et 2 048 pour 100 000 habitants âgés de 35 à 49 ans) et de 60 ans ou plus (8 010 et 5 907 pour 100 000 habitants âgés de 60 ans ou plus).

Trois des principales affections de longue durée de la région peuvent notamment nécessiter un besoin accru en soins de masso-kinésithérapie : le diabète (30 % des admissions de la région), ses complications pouvant entraîner des amputations, les accidents vasculaires cérébraux invalidants (7 %) pouvant entraîner des paralysies et les insuffisances cardiaques graves (7%) [Tableau II].

Tous les EPCI de la Guadeloupe sont concernés par cette augmentation. En France hexagonale, le nombre d'actes a été multiplié par 1,7 (456 en 2014 à 771 actes pour 100 habitants en 2017).

Figure 10 – Taux standardisés (pour 100 000 habitants) de nouvelles admissions en ALD, sur la période 2012-2014, selon la commune



Sources : Cnamts, CCMSA, RSI, Insee

Exploitation : ORSaG

Tableau II – Nombre de nouvelles admissions en ALD en moyenne par an et répartition des nouvelles admissions en ALD pour les principaux motifs d'ALD en Guadeloupe sur la période 2012-2014

	Nombre de nouvelles admissions en ALD en moyenne par an	Répartition
Diabète de type 1 ou 2	2 579	30 %
Tumeurs malignes	1 559	18 %
Affections psychiatriques de longue durée	802	9 %
Accidents vasculaires cérébraux invalidants	574	7 %
Insuffisances cardiaques graves	554	7 %
Maladies d'Alzheimer et autres démences	373	4 %
Ensemble des ALD	8 420	100 %

Sources : Cnamts, CCMSA, RSI

Vers une augmentation des besoins de santé

Le recul de la mortalité, l'augmentation du nombre de séniors et de personnes vivant avec une ALD sont des indicateurs en faveur d'un accroissement de la consommation de soins de masso-kinésithérapie dans la population guadeloupéenne. Selon une étude de l'Insee, de 2010 à 2030, le volume d'actes de masso-kinésithérapie devraient augmenter de 38 % [6].

SYNTHÈSE

En 2016, 589 masseurs-kinésithérapeutes exercent dans la région, dont 91 % de masseurs-kinésithérapeutes libéraux (exclusifs ou mixtes). En Guadeloupe, la densité de masseurs-kinésithérapeutes salariés est près de deux fois plus faible que celle de la France hexagonale (pour 100 000 habitants, 13 masseurs-kinésithérapeutes salariés en Guadeloupe et 27 en France hexagonale). À l'inverse, la densité de masseurs-kinésithérapeutes libéraux est plus élevée dans la région (pour 100 000 habitants, 133 masseurs-kinésithérapeutes libéraux en Guadeloupe et 104 en France hexagonale).

La région attire de nombreux professionnels, souvent jeunes et nomades. Cette situation conduit à un turn-over important, mais permet d'assurer une permanence des soins. Le nombre important de professionnels remplaçants ou exerçant dans la région pour une courte durée rend la comptabilisation du nombre de professionnels sur le territoire à un temps donné difficile et incomplète. Toutefois, selon les données du répertoire ADELI, de 2012 à 2016, la différence entre les départs et les arrivées de masseurs-kinésithérapeutes dans la région présente un excédent de 40 professionnels en moyenne par an, soit une augmentation de 37 %, essentiellement dans le secteur libéral.

À l'échelle communale, l'offre est inégale. Les deux principales villes de la Guadeloupe, Pointe-à-Pitre et Basse-Terre, présentent les plus fortes densités tandis que Sainte-Rose et Vieux-Fort ont les plus faibles densités de la région. Toutefois, la profession de masseur-kinésithérapeute libéral peut se pratiquer au domicile du patient et non en cabinet. Le lieu d'inscription du professionnel ne limite donc pas géographiquement ses possibilités d'exercice : sa patientèle pouvant résider dans d'autres communes. La concordance entre le lieu d'installation des professionnels libéraux et le lieu de consommation de soins des assurés (commune de résidence des assurés) n'est donc pas stricte. Les avantages fiscaux des zones franches (Basse-Terre et Pointe-à-Pitre) peuvent avoir une influence sur le lieu d'installation des professionnels. Les aides à l'installation dans les zones très sous dotées et les restrictions dans les zones surdotées ont pour objectif d'inciter à rééquilibrer l'offre de soins sur le territoire. Cependant, le dernier zonage démographique, datant de 2012, n'est plus en adéquation avec les réalités du terrain. Enfin, une représentation par bassin de vie pourrait apporter d'autres éléments à la problématique de la répartition sur le territoire.

De l'année 2012 à l'année 2016, toutes les communes de la région ont vu leur nombre et leur densité de masseurs-kinésithérapeutes augmenter. En 2018, toutes les communes de la région possèdent au moins un cabinet de masso-kinésithérapie assurant un accès aux soins à l'ensemble de la population.

Au-delà du nombre de professionnels dans la région, il serait important de connaître l'activité par professionnel (temps de travail, nombre d'actes réalisés ou nombre de patients reçus pour un temps donné). En effet, l'activité peut être très variable d'un professionnel à l'autre et modifie la réalité de l'offre dans la région. De la même façon, le nombre de professionnels par cabinet varie selon les zones et selon les périodes.

Parallèlement à l'accroissement du nombre de professionnels, la consommation de soins de masso-kinésithérapie de ville a été multipliée par 3 au cours des quatre dernières années, passant de 406 actes pour 100 habitants en 2014 à 1 179 actes pour 100 habitants en 2017. Le nombre d'actes a augmenté, quel que soit l'âge de la population avec une évolution plus importante parmi les personnes âgées de plus de 60 ans.

Le nombre de personnes âgées de 65 ans ou plus a augmenté d'environ 1 800 en moyenne chaque année de 2006 à 2013. Selon les projections de l'Insee, cet accroissement devrait se poursuivre (+76 837 personnes âgées de 65 ans ou plus entre 2013 et 2040). La population des séniors âgés de plus de 60 ans concentre à elle seule, 76 % de la consommation de soins de masso-kinésithérapie de ville et plus de la moitié des nouvelles admissions en ALD de la région. Particularité régionale, cette population vit essentiellement à son domicile. En 2012, 1 % des personnes âgées de 60 ans ou plus vivait en institution et 2 % des personnes âgées de 75 ans ou plus (respectivement 4 % et 10 % en France hexagonale) [7]. Ce facteur semble être à prendre en compte pour les années à venir. En effet, dans une enquête sur les besoins des séniors réalisée en 2016 par Ipsos Antilles, les séniors autonomes interrogés ont manifesté le souhait de rester à domicile même si leur état de santé venait à se dégrader [7].

Ainsi, les résultats de ce rapport soulèvent une augmentation des besoins de la population guadeloupéenne : population vieillissante dont les maladies chroniques augmentent et qui souhaite préférentiellement se faire soigner à domicile. L'augmentation du nombre de professionnels et la présence d'au moins un cabinet par commune permet de répondre à cette augmentation des besoins. Toutefois la profession libérale s'accroît fortement et si la progression est maintenue, le problème de l'adéquation entre l'offre et la demande pourrait se poser.

Remerciement aux professionnels de l'Union régionale des professionnels de santé de Guadeloupe dont les données, les contacts et la rencontre ont permis d'enrichir ce document.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. Ministère de la Santé et de la Protection sociale, Direction de l'hospitalisation et de l'organisation des soins. Revue des méthodes des besoins de santé. Mai 2004. 25p.
2. Ameli. Les masseurs-kinésithérapeutes. [Internet]. [cité 29 jan 2018].
Disponible sur : <https://www.ameli.fr/guadeloupe/masseur-kinesitherapeute>
3. ARS Guadeloupe. Portail d'accompagnement des professionnels de santé. [Internet]. [cité 29 jan 2018].
Disponible sur : <http://www.guadeloupe.paps.sante.fr/Accueil.32328.0.html>
4. Ministère de la Cohésion des territoires. Système d'information géographique de la politique de la ville. [Internet] [cité 29 jan 2018]. **Disponible sur :** <https://sig.ville.gouv.fr/Atlas/>
5. DRESS. L'accessibilité potentielle localisée (APL), une nouvelle mesure aux soins appliquée aux médecins généralistes libéraux en France. [Internet]. [cité 29 jan 2018].
Disponible sur : <http://drees.solidarites-sante.gouv.fr/etudes-et-statistiques/publications/documents-de-travail/serie-etudes-et-recherche/article/l-accessibilite-potentielle-localisee-apl-une-nouvelle-mesure-de-l>
6. Insee. Soins de ville en Guadeloupe : un accès rapide, un maillage à consolider. Octobre 2014. 13p. [Internet]. [cité 29 jan 2018]. Disponible sur : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1893399?sommaire=1893401>
7. ORSaG. Diagnostic des besoins des personnes âgées de 60 ans ou plus vivant en Guadeloupe. 2016. 38 p. [Internet]. [cité 29 jan 2018]. Disponible sur : www.orsag.fr/actualite-orsag/355-diagnostic-des-besoins-des-personnes-agees-de-60-ans-ou-plus-vivant-en-guadeloupe.html

Citation suggérée :

ORSaG. Les professionnels de santé en Guadeloupe – Les masseurs-kinésithérapeutes. Dossier thématique. Baie-Mahault ; 2018 ; 10p.



Immeuble le Squal, rue R.Rabat, 97122 Baie Mahault

En savoir plus sur
www.orsag.fr



☎ 0590 47 61 94